

*Sécurité*

frappe le plus dans toute cette histoire, c'est le manque flagrant de respect et de confiance que l'opposition a manifesté à l'égard de la Gendarmerie royale du Canada. Et cela s'est reflété non seulement . . .

**Une voix:** C'est honteux!

**M. Pinard:** . . . et non seulement cela s'est reflété dans la situation que je viens de décrire, mais dans la teneur de leurs propos depuis deux semaines et demie en se servant de toutes les procédures et procédures imaginables de la Chambre pour décrier et pour discréditer de façon systématique la Gendarmerie royale du Canada relativement à certains incidents isolés qu'une commission royale d'enquête, une institution démocratiquement formée, est chargée d'étudier et de rapporter.

Monsieur le président, j'accuse l'opposition de faire fi de nos institutions. Cette commission royale d'enquête est constituée de façon légale et démocratique. Elle a une mission, et je me demande pourquoi depuis deux semaines et demie l'opposition semble l'ignorer. Elle semble vouloir jouer le rôle de cette commission, se porter juge, prendre les faits un par un, essayer de discréditer la Gendarmerie royale, et de faire supporter le fardeau par le solliciteur général du Canada.

**Des voix:** Cela prend des «braillards»! Incroyable!

**M. Pinard:** Monsieur le président, lorsque le très honorable premier ministre dit que les députés de l'opposition en l'occurrence s'affichent comme des «braillards», il a raison! Ces gens auraient tout autre chose à faire que d'utiliser deux semaines et demie du temps de la Chambre des communes pour discuter des vrais problèmes de notre société. L'économie a besoin de conseils pratiques et d'une opposition constructive à la Chambre. L'économie de notre pays a besoin du concours de tous les députés de la Chambre.

**Une voix:** C'est trop demander de l'opposition!

**M. Pinard:** L'unité canadienne est en cause et l'on trouve le moyen de critiquer ceux qui cherchent à nous aider à maintenir un climat social paisible, sain. S'il y a eu des agissements illégaux, s'il y a eu quelques cas isolés parmi les milliers de cas dont s'occupe la Gendarmerie royale du Canada, ces cas, le gouvernement fédéral ne les ignore pas; il les a référés à un dès qu'il les a connus à une commission royale d'enquête qui existe. C'est à cette commission, la Commission McDonald, de faire son devoir et de nous faire rapport ultérieurement. Le gouvernement fédéral a toujours voulu que la loi soit respectée! Il n'empêchera pas s'il le faut que des poursuites soient instituées contre ceux qui ont commis des fautes s'il y en a eu. Mais en attendant, je suis porté à appliquer le principe le plus juste que l'on connaisse dans cette société, celui de donner le bénéfice du doute; tant qu'on n'est pas trouvé coupable, on est présumé innocent. Je pense qu'il appartient à cette commission d'enquêter sur les faits et de dire si l'on doit poursuivre ou non certains membres de la Gendarmerie royale du Canada.

**M. Roch La Salle (Joliette):** Certains ministres!

**M. Pinard:** Monsieur le président, j'entends encore le député de Joliette faire ses insinuations habituelles. Il aura l'occasion ce soir de prendre la parole, je l'imagine et je l'espère; il aura l'occasion de continuer à lancer de la boue à la Gendarmerie royale du Canada comme le font ses collègues depuis 15 jours et demi. Mais, je dis ceci ce soir: Ce que l'opposition aurait dû

[M. Pinard.]

faire aujourd'hui, ce que les partis de l'opposition auraient dû faire aujourd'hui, ce n'est pas tant présenter une motion de non-confiance à l'égard d'un gouvernement qui a pris ses responsabilités, qui respecte sa police et qui en même temps respecte sa population; ce que l'opposition aurait dû faire ce soir, c'était proposer un vote non équivoque de confiance, de soutien et d'admiration à l'endroit de celui qui, dans toute cette affaire, jouit incontestablement de l'appui entier et de l'estime de tous ses collègues de ce côté-ci de la Chambre et de l'immense majorité de la population—et j'ai nommé notre très estimé solliciteur général du Canada (M. Fox).

**Des voix:** Bravo!

● (2022)

[Traduction]

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, en prenant la parole ce soir j'avoue que de tous les débats auxquels j'ai pris part à la Chambre, celui-ci est le plus important qu'il y ait eu pour le Parlement et les Canadiens.

En guise d'introduction j'aimerais reprendre la motion qui propose:

Que la Chambre n'a pas confiance en la capacité ou le désir du gouvernement de suivre le principe de la responsabilité ministérielle, notamment en ce qui touche son application à la direction des forces de sécurité du gouvernement et aux méthodes qu'elles utilisent; la Chambre regrette vivement que le gouvernement ne soit pas disposé à autoriser l'un de ses comités à étudier le rôle joué par les ministres dans les opérations de sécurité.

Ce sont là les deux points essentiels du présent débat. Nous disons que le pays et le Parlement ont perdu confiance dans le gouvernement car il a manqué à sa tâche en faisant fi de la solidarité ministérielle, et qu'ensuite, il a refusé de permettre au Parlement de confier à un comité le soin de faire l'examen de toute la question de la sécurité du pays.

Il me semble que le secrétaire parlementaire exagère quand il déclare que la Chambre traite de la question depuis deux semaines et demie. Pendant la période des questions, nous n'avons cessé de poser des questions là-dessus sans jamais obtenir de réponse.

Pour commencer, je ferai remarquer au secrétaire parlementaire qu'il devrait se rendre compte que le premier ministre (M. Trudeau) étant le principal ministre au Canada a la responsabilité des questions de sécurité. Cette responsabilité ne peut être déléguée à aucune direction de la planification de la sécurité, pas plus qu'à aucune force de police. Cette responsabilité repose sur les épaules du premier ministre ainsi que sur celles du solliciteur général (M. Fox) et du procureur général (M. Basford).

Je veux relever les deux accusations qu'a lancées le ministre de la Justice. Parlant à Vancouver, comme il a été rapporté dans la presse canadienne, et comme on l'a redit cet après-midi à la Chambre, le ministre de la Justice s'en serait pris à l'opposition parce qu'elle exigeait que les ministres soient davantage comptables des activités du corps policier. «Le contrôle des activités courantes de la police par le procureur général est contraire à la coutume canadienne et aboutit directement à un État policier. Nous ne voulons pas que le gouvernement manipule la police à des fins politiques, en dépit des efforts que l'opposition déploie pour nous pousser vers ce genre de choses.»